CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°17_CC_2022_CCDS

PLANIFICATION DES DEPLACEMENTS DU PRESIDENT ET DES ELUS DE LA CCDS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Séance du 16 février 2022

Date de convocation : 9 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline RÉGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Francine GANE, Johanna HORTH,

Absents excusés ayant donné procuration :

Véronique JACARIA à François RINGUET,
Annick ANDRÉ à François RINGUET,
Jean-Robert CHOCHO à Françoise FREDOC,
Loriane DECHESNE à Fidélia BOCAGE,
Diana JAMES à Céline REGIS
Pierre MIRABEL à Lauric SOPHIE,
Célia TARQUIN à Françoise FREDOC,

Absents excusés :

Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO, Pierre-Richard AUGUSTIN, Eliette BEAUFORT, Michelle ORIZONO-HORTH, Michel-Ange JÉRÉMIE, Jean-Raymond HORTH,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Lauric SOPHIE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Président de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), Monsieur François RINGUET, sera amené à représenter l'EPCI, en France Métropolitaine et dans les Outre-mer au cours de l'année 2022.

Aussi, au regard de son agenda prévisionnel, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir attribuer des mandats spéciaux pour les déplacements du Président et des élus communautaires selon la planification suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-17 et L. 5214-16 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment son article 64 ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 janvier 2022 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE acte à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 1 : ATTRIBUE des mandats spéciaux pour les déplacements du Président et des élus communautaires selon la planification suivante :

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	du 21 au 24 février 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Le Salon de l'agriculture	Paris	du 24 février 2022 au 7 mars 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH Célia TARQUIN
La Foire de Paris	Paris	du 26 avril 2022 au 10 mai 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET BOCAGE Fidélia et Annick ANDRE
Le Salon de l'industrie (Global industrie)	Paris	du 16 au 22 mai 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET LAURIC SOPHIE
Le Congrès Mondial de la Nature	Paris	du 2 au 12 septembre 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET MICHEL ANGE JEREMIE
Le Congrès des Maires de France	Paris	du 12 au 20 novembre 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET A définir
Le Salon Nautique	Paris	du 14 au 19 avril 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET YVES VANG
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En juin 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En juillet 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En août 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En octobre 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET

INTITULE DE LA MISSION	LIEU	DATE	ELUS CONCERNES	NOMS
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	du 21 au 24 février 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Le Salon de l'agriculture	Paris	du 24 février 2022 au 7 mars 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH Célia TARQUIN
La Foire de Paris	Paris	du 26 avril 2022 au 10 mai 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET BOCAGE Fidélia et Annick ANDRE
Le Salon de l'industrie (Global industrie)	Paris	du 16 au 22 mai 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET LAURIC SOPHIE
Le Congrès Mondial de la Nature	Paris	du 2 au 12 septembre 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET MICHEL ANGE JEREMIE
Le Congrès des Maires de France	Paris	du 12 au 20 novembre 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET A définir
Le Salon Nautique	Paris	du 14 au 19 avril 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET YVES VANG
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En juin 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En juillet 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En août 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En octobre 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET
Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En décembre 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET

« Ce planning n'est pas exhaustif, le Président pourra représenter la CCDS, sur un événement ne figurant pas sur cette délibération. Le cas échéant, il fera l'objet d'une délibération avant ou après l'événement, en fonction des circonstances de sa représentation à l'événement en question. »

Pour ses déplacements, le Président, s'il le juge nécessaire se fera accompagner par un collaborateur de son cabinet, lequel l'assistera dans l'exercice de ses fonctions.

En cas d'empêchement, le Président pourra missionner un élu communautaire afin de représenter la communauté des savanes.

Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées dans le cadre de ces missions seront prises en charge aux frais réels pour le Président ou son représentant ainsi que pour les élus communautaires.

Aussi, je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

Rencontres institutionnelles et partenariales	Paris	En décembre 2022	PRESIDENT Vice-président ou conseiller communautaire	François RINGUET

« Ce planning n'est pas exhaustif, le Président pourra représenter la CCDS, à un événement ne figurant pas sur cette délibération. Le cas échéant, il fera l'objet d'une délibération avant ou après l'événement, en fonction des circonstances de sa représentation à l'événement en question. »

ARTICLE 2 : PREND en charge les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration aux frais réels dans le cadre des missions sus précitées.

ARTICLE3 : **AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 12
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 07
Nombre de votants : 21
Pour : 21
Contre : 00
Abstention(s) :00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 16 février 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

e-legalite.com
Transfert légal inter-administrations

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	*Transmission d'actes*
Nature de l'acte:	*Déliberations*
Numéro de l'acte:	*17_CC_2022_CCDS*
Date de la décision:	*2022-02-16 00:00:00+01*
Objet:	*PLANIFICATION DES DEPLACEMENTS DU PRESIDENT ET DES ELUS DE LA CCDS AU TITRE DE L'ANNEE 2022*
Classification matières/sous-matières:	*5.2*
Identifiant unique:	*973-200027548-20220216-17_CC_2022_CCDS-DE*

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
973-200027548-20220216-17_CC_2022_CCDS-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*924*
nom original:		
DEIBERATION 17CC2022CCDS PLANIFICATION DEPLACEMENTS PRESIDENT ELUS CCDS ANNEE 2022.pdf	*application/pdf*	*2606408*
nom de métier:		
99_DE-973-200027548-20220216-17_CC_2022_CCDS-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*2606408*

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	*28 février 2022 à 16h31min13s*	*Dépôt initial*
En attente de transmission	*28 février 2022 à 16h35min05s*	*Accepte par le TdT : validation OK*
Transmis	*28 février 2022 à 16h35min17s*	*Transmis au MIAT*
Acquittement reçu	*28 février 2022 à 16h50min11s*	*Recu par le MIAT le 2022-02-28*